

**REPUBLIQUE TUNISIENNE  
SYSTEME DES NATIONS UNIES  
EN TUNISIE**

**PLAN CADRE DES NATIONS UNIES  
POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT**

**UNDAF  
2007-2011**

**FEVRIER 2006**

## **Avant Propos**

La République tunisienne consacre et encourage l'égalité et la dignité des êtres humains. Elle reconnaît l'inviolabilité et l'inaliénabilité des droits humains sans aucune discrimination liée au genre, à l'origine sociale et/ou économique, raciale, religieuse, politique ou idéologique. Tous les citoyens se voient garantir le plein exercice de tous les droits fondamentaux protégés par la Constitution. De ce fait, il y a un engagement du Gouvernement et du Système des Nations Unies (SNU) pour apporter une réponse collective et appropriée aux grands engagements du développement durable, axée sur la promotion des droits humains. La Tunisie a par ailleurs signé et ratifié la plupart des conventions et instruments internationaux de protection des droits humains. Elle a signé, à l'instar de plusieurs Etats du monde, la Déclaration du Millénaire et s'est engagée à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) d'ici 2015.

L'Equipe de pays du Système des Nations Unies en Tunisie appuie les efforts du pays, sous le leadership du Gouvernement, dans la promotion d'un développement social et économique durable centré sur la personne humaine et préservant les générations présentes et futures. Elle s'engage à accompagner le Gouvernement et à le soutenir dans sa quête permanente d'un monde meilleur pour les populations. Pour ce faire, l'Equipe de pays contribue à le soutenir, afin de remplir les engagements qu'il a pris en signant la Déclaration du Millénaire, consensus sans précédent sur la condition humaine et les actions qui s'imposent pour l'améliorer.

L'Equipe de pays s'engage à mettre en œuvre la réforme du Secrétaire général des Nations Unies initiée depuis 1997. A cet effet, elle travaillera en partenariat avec tous les acteurs présents en Tunisie et sous la conduite du Gouvernement pour des progrès sensibles dans les domaines-clés du développement humain, à savoir l'enjeu et la consolidation, la protection et la promotion des droits humains sur la base des acquis et en fonction des tendances suivantes :

- Transition d'un modèle de développement de base réussi à un modèle de développement avancé
- Transition démographique : augmentation de la population active et des jeunes, vieillissement
- Mondialisation : rythme plus soutenu de croissance économique, d'adaptation aux changements et de flexibilité.

**Ce document est le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement en Tunisie pour la période 2007-2011.**



## Table des matières

	<i>Pages</i>
<b>Avant-propos</b> .....	2
<b>Résumé analytique</b> .....	5
<b>Liste des abréviations</b> .....	7
<b>Section I : Du CCA à l'UNDAF</b> .....	8
<b>Section II : Les résultats dans les différents domaines de coopération</b> ...	9
2.1 : Disparités, égalité et qualité de la vie	
2.2 : Les jeunes et les adolescents	
2.3 : L'emploi	
2.4 : La mondialisation	
<b>Section III : Les ressources du Programme</b> .....	12
<b>Section IV : Mise en œuvre du Programme</b> .....	13
<b>Section V : Les mécanismes de suivi, d'évaluation et de coordination</b> ..	14
<b>Annexes</b> .....	15
I. Matrices UNDAF .....	16
II. Matrices cadre de suivi et évaluation .....	25
III. Matrice calendrier suivi et évaluation .....	32

## Résumé analytique : Défis de développement et Stratégies d'intervention du Système des Nations Unies

Le présent Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) de la Tunisie s'inscrit dans la mise en œuvre du programme de réforme initié par le Secrétaire général des Nations Unies en 1997. En Tunisie, l'élaboration du Plan cadre a fait suite immédiatement au lancement en Novembre 2005 du document de Bilan Commun de Pays (CCA). Les défis et les besoins identifiés par le CCA ont guidé l'élaboration du Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement de la Tunisie pour la période 2007-2011.

**Quatre objectifs stratégiques prioritaires** ont été retenus se basant sur des critères d'adéquation avec les priorités nationales et avec les objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ainsi que la persistance et la portée des défis. Ces objectifs retenus ont également pris en compte les leçons apprises de l'expérience passée des agences du Système des Nations Unies en Tunisie à savoir le besoin d'une meilleure coordination et la nécessité pour les agences d'œuvrer pour une programmation concertée.

Le premier objectif stratégique est celui d'**assurer l'accès équitable aux services sociaux essentiels et de qualité et promouvoir les droits humains**. Le premier rapport de la Tunisie sur les OMD<sup>1</sup> fait en effet état de disparités régionales et indique que « *tous les plans de développement ont intégré, dans leur conception, des stratégies de développement régional consistant principalement en la réduction des écarts entre les différentes régions.* ». Les gouvernorats les moins bien desservis selon l'analyse effectuée par le CCA sont : Kasserine, Sidi Bouzid, Tataouine, Kairouan et Siliana.

Le second objectif stratégique concerne **les jeunes et les adolescents**, la promotion et l'épanouissement des jeunes, la protection des enfants et des adolescents ;

Le troisième objectif stratégique se rapporte à **l'emploi**, qui constitue la première priorité des autorités tunisiennes. En dépit du contexte d'ouverture de l'économie nationale, le taux de chômage a connu une baisse ces dernières années passant de 15,8% en 1999 à 13,9% selon le recensement de 2004.

Le dernier Objectif stratégique retenu concerne **la mondialisation**. La complexité accrue que les phénomènes liés à la mondialisation font peser sur la gestion du développement, permettront d'identifier tant les opportunités que les contraintes majeures qui en découlent, en lien avec la protection et la promotion des droits de la personne humaine autour de trois axes principaux : la mondialisation économique, la mondialisation intellectuelle et la mondialisation institutionnelle.

---

<sup>1</sup> Rapport National sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, Tunisie, Nations Unies – Mai 2004

Chaque fois que cela a été possible, les résultats attendus pour 2007-2011 ont été quantifiés en se basant sur les priorités nationales du Gouvernement tunisien.

Pour chaque objectif stratégique, les partenaires et les zones d'intervention ont été indiqués.

Lorsque cela était possible, les ressources programmables pour la période du Plan-cadre ont été indiquées par agence et parfois désagrégées par objectif de coopération. Le cadre institutionnel pour la gestion du Plan-cadre ainsi que les mécanismes et indicateurs de suivi et évaluation ont été indiqués.

Toutes les Agences du Système des Nations Unies mettent l'accent sur l'importance d'actions synergiques et complémentaires afin de parvenir aux résultats attendus grâce au financement des projets et programmes conjoints et à l'intervention dans des zones de concentration. L'effort en cours en matière d'harmonisation des procédures sera poursuivi. Enfin le Plan-cadre ambitionne de développer un véritable Partenariat avec comme résultat la mobilisation de fonds additionnels pour la consolidation des actions durant les cinq années à venir.

## Liste des Abréviations

AIEA	Agence Internationale de l'Energie Atomique
BAD	Banque Africaine de Développement
BCP	Bilan Commun de Pays (CCA/Common Country Assessment)
BIT	Organisation Internationale pour le Travail
BM	Banque Mondiale
CCAD	Cadre de Coopération pour l'Aide au Développement (UNDAF)
CEA/AN	Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique du Nord
CINU	Centre d'Information des Nations Unies
CMW	Centre Méditerranéen pour la Réduction de la Vulnérabilité
DGO CI	Direction Générale des Organisations et de la Coopération Internationale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
HCR	Haut Commissariat pour les Réfugiés
IDH	Indice de Développement Humain
INS	Institut National de la Statistique
MAE	Ministère des Affaires Etrangères
MICS	Multiple Indicators Cluster Survey (UNICEF)
NTIC	Nouvelles Technologies pour l'Information et la Communication
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OMC	Organisation Mondiale pour le Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale pour la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU DI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PIB	Produit intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RNDH	Rapport national sur le Développement Humain
SNU	Système des Nations Unies
UNCT	United Nations Country Team
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education la Science et la Culture
UNFPA	United Nations Population Fund ou Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	United Nations Children's Fund
UNIFEM	United Nations Development Fund for Women
VIH/SIDA	Virus d'immunodéficience humaine / Syndrome d'Immuno Déficience Acquise

## **SECTION I : DU CCA A L'UNDAF**

L'élaboration du second Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) en Tunisie s'inscrit dans la perspective d'une nouvelle phase de planification de la coopération de l'ensemble du Système des Nations Unies et notamment les agences, programmes et fonds représentés en Tunisie (BIT, FAO, HCR, OIM, OMS, ONUDI, PNUD, UNICEF et UNFPA).

La dynamique de réalisation du Bilan Commun de Pays (BCP) a couvert une période de près de douze mois à compter de novembre 2004. Elle a notamment vu la création d'une « Task force » regroupant des experts et les représentants des agences du Système des Nations Unies présentes en Tunisie. L'ensemble du processus a été étroitement suivi et coordonné par un comité de pilotage mis en place pour le processus CCA/UNDAF. Ce comité était composé des Chefs d'Agences du Système des Nations Unies et se réunissait lors des réunions de l'Equipe de Pays (UNCT). Il a permis de disposer aujourd'hui du cadre logique nécessaire pour le processus de détermination du cadre de développement de l'assistance du Système des Nations Unies (UNDAF).

Les interventions du SNU s'appuient sur les engagements pris par le Gouvernement à travers la ratification d'un ensemble de conventions internationales permettant la réalisation des droits humains individuels et collectifs ainsi que les engagements du Secrétaire général des Nations Unies concernant les préoccupations internationales. Au plan national, il s'agira de répondre aux questions de l'accès équitable et égal aux services sociaux et à un environnement durable et de qualité, des jeunes et des adolescents, de la mondialisation et de l'emploi.

Ces engagements communs des parties nationales et internationales feront l'objet d'un suivi systématique afin de pouvoir rendre compte des progrès et avancées dans le cadre de la réalisation de l'UNDAF.

## **SECTION II : LES RESULTATS DANS LES DIFFERENTS DOMAINES DE COOPERATION**

Le SNU se propose d'appuyer les priorités du pays dans chacun des domaines de coopération suivants :

### **2.1. Domaine de coopération : Equité, Disparité, Qualité de vie**

Le Système des Nations unies appuiera les efforts de la Tunisie dans ce domaine en permettant notamment aux institutions nationales, régionales et locales ainsi que la société civile de prendre en compte le droit des plus vulnérables dans le pays à profiter du développement socio-économique dans le contexte de la transition démographique en cours.

A la lumière de ces besoins, le SNU prévoit ainsi que d'ici 2011, l'accès de la population à des services socio-économiques et environnementaux de qualité est amélioré et la vulnérabilité atténuée. Ceci sera particulièrement réalisé pour les populations les plus pauvres, les femmes, les enfants et les populations vulnérables au VIH/SIDA, notamment en milieu rural et dans les régions les plus défavorisées du pays, contribuant à la réalisation équitable des Objectifs du Millénaire pour le Développement sur l'ensemble du territoire national.

De façon plus spécifique, le SNU appuiera les efforts nationaux assurant une gestion efficace des services sociaux de qualité. La réponse collective du SNU s'articulera autour de l'obtention des **trois** effets significatifs suivants :

- *les politiques et les programmes visant la prévention et la réduction des vulnérabilités et des disparités dans la qualité et l'accès aux services sont renforcés ;*
- *la participation et le partenariat dans les processus de prise de décision aux niveaux régional et local pour tout ce qui se rapporte aux services socio-économiques et environnementaux est assurée;*
- *un équilibre alimentaire et écologique amélioré pour tous dans les régions.*

### **2.2 Domaine de coopération : Jeunes et Adolescents**

Le système des Nations Unies apportera sa contribution dans ce domaine en appuyant les efforts du Gouvernement tunisien dans le développement et la promotion de politiques spécifiques aux jeunes et aux adolescents.

A la lumière de ces besoins, le SNU prévoit que d'ici 2011, les adolescents et les jeunes auront été habilités pour une participation active dans la société et auront accès à des services socio-économiques de qualité adaptés à leurs besoins.

De façon plus spécifique, le SNU appuiera les efforts nationaux assurant une gestion efficace des politiques liées à la jeunesse et à l'adolescence. La réponse collective du SNU s'articulera autour de l'obtention des **trois** effets significatifs suivants :

- *L'environnement socio-politique et législatif pour une participation active des jeunes et adolescents consolidé*
- *Les jeunes et adolescents sont habilités à participer activement dans la société*
- *Les jeunes et les adolescents bénéficient de services socio-économiques adaptés à leurs besoins.*

### **2.3 Domaine de coopération : emploi**

La coopération du Système des Nations Unies pourrait être axée sur le renforcement des capacités et sur les méthodologies de ciblage des populations pauvres. Un choix approprié de méthodologie permettra en effet d'assurer le meilleur ciblage des pauvres et des personnes vulnérables et leur suivi dans le temps, afin d'évaluer les politiques existantes et de formuler de nouvelles politiques appropriées plus efficaces en matière d'emploi. Une action plus spécifique sera apportée afin d'appuyer à l'amélioration de la couverture sociale, en renforçant le ciblage des catégories délaissées (chômeurs non diplômés, femmes divorcées principalement).

Il contribuera également à renforcer les capacités des autorités publiques dans leur rôle de médiation, qui doit reposer sur des mécanismes effectifs de concertation, un dialogue social basé sur la transparence et l'autonomie réelle d'action des partenaires sociaux.

Il appuiera notamment le gouvernement tunisien à réformer les Politiques Actives d'Emploi, en aidant à la simplification, la rationalisation et l'évaluation des PAE tout en renforçant la capacité en matière administrative et financière, au plan local notamment. Il soutiendra le gouvernement afin d'évaluer les différents dispositifs de protection et de promotion d'emploi décent et productif. Et améliorer les politiques et programmes pour lutter contre le chômage des jeunes, en particulier des jeunes non diplômés. Enfin la promotion de l'emploi des femmes sera également une priorité.

A la lumière de ces besoins, le SNU prévoit d'ici 2011, d'accroître les possibilités d'emplois notamment pour les jeunes, les femmes et les diplômés de l'enseignement supérieur afin d'obtenir des emplois productifs, durables et à revenus convenables et également d'améliorer la protection des emplois dans les secteurs économique concernés par la Mondialisation.

De façon plus spécifique, le SNU appuiera les efforts nationaux assurant une gestion efficace des politiques d'emploi. La réponse collective du SNU s'articulera autour de l'obtention des **trois** effets significatifs suivants :

- *Institutions du marché de l'emploi plus performantes pour créer un environnement favorable à la création d'emplois. Réinsertion/Réhabilitation améliorée des emplois précarisés.*

- *Dispositifs de promotion de l'emploi capables de créer des activités et des emplois (en nombre et qualité) dans cinq gouvernorats défavorisés*
- *Meilleure gestion de la migration des compétences, de la mobilité humaine et de l'impact sur le développement.*

## **2.4 Domaine de coopération : Mondialisation**

Le système des Nations Unies appuiera la Tunisie dans ses efforts pour parvenir à un système productif diversifié, compétitif et capable d'innovations, et d'adaptation aux effets de la Mondialisation afin de promouvoir un modèle de croissance efficient. Il appuiera notamment la mise en place d'une politique de coopération internationale pour une migration régulée des compétences, en particulier des diplômés du supérieur. Il soutiendra les dispositifs pour orienter les transferts de fonds issus de l'immigration vers une activité productive et favorable au développement, en mettant l'accent sur la sensibilisation aux inégalités entre les individus.

A la lumière de ces besoins, le SNU prévoit que d'ici 2011, les capacités des pouvoirs publics seront renforcées pour continuer à répondre à l'évolution des besoins de l'ensemble des citoyens et du secteur privé générés par le contexte international.

De façon plus spécifique, le SNU accompagnera les institutions nationales garantes de l'application de politiques basées sur l'approche des droits humains et l'équité. La réponse collective du SNU s'articulera autour de l'obtention des **deux** effets significatifs suivants :

- *Amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'administration publique*
- *Renforcement des modalités de partenariats visant à accroître les ressources allouées au développement en complément des ressources de l'Etat.*

### **SECTION III : LES RESSOURCES DU PROGRAMME**

Une première estimation des coûts pour la mise en oeuvre de ce programme se chiffre à environ **51.710 millions de US\$** dont près de **70,49 %** devront être mobilisés. Cela requiert la mise en place d'un partenariat solide à la lumière des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Celui-ci aura comme acteurs principaux l'ensemble des agences du SNU en Tunisie : les agences résidentes (BIT, FAO, HCR, OMS, ONUDI, PNUD, UNFPA et UNICEF) et non-résidentes (AIEA, CEA/AN, UNESCO, UNIFEM...), les autorités nationales ainsi que les membres de la société civile au niveau national et local.

Des efforts seront fournis en vue d'élargir le partenariat traditionnel notamment en impliquant le secteur privé et les autres groupes professionnels et de développement.

Au niveau international, des efforts seront fournis en vue d'impliquer les partenaires bilatéraux traditionnels au développement du pays (France, Italie, Belgique...).

Ce partenariat sera élargi aux partenaires multilatéraux de la Tunisie comme les institutions financières internationales telles que la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement (BAD), ainsi qu'aux ONGs internationales.

Une attention particulière sera accordée aux partenariats Sud-Sud, tels que ceux avec les pays de la sous-région dans le cadre de l'Union du Maghreb Arabe, de l'Union Africaine et du NEPAD avec lesquels des programmes de coopération sont à créer et pourront se consolider autour du programme de l'UNDAF.

Pour l'ensemble du processus, des réunions de concertation et des tables rondes sectorielles ou thématiques seront organisées pour le renforcement des partenariats et la mobilisation de ressources.

#### **SECTION IV : MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME**

Les quatre domaines de coopération retenus favorisent une approche multisectorielle pour la mise en œuvre du programme ainsi qu'un travail systématique inter-agences mettant en lumière une dynamique de concertation et d'actions pour la réalisation de l'UNDAF.

Cette approche multisectorielle sera l'un des défis de la mise en œuvre, car il sera requis d'identifier les partenaires effectifs selon les secteurs et champs d'actions cibles. A cet effet, les agences du SNU devront également identifier avec la partie nationale, les partenaires de la société civile pour l'exécution des différentes composantes de l'UNDAF, prenant en compte les résultats obtenus des actions menées précédemment.

Des initiatives de programmes conjoints inter-agences seront développés pour assurer la mise en œuvre de certains aspects du programme de l'UNDAF (et pourront prendre en compte, si retenu, les zones de concentration des actions) pour mieux démontrer les effets escomptés et le suivi de l'exécution des actions. Les modalités de transfert des fonds seront choisies pour une meilleure efficacité de mise en œuvre et fluidité d'exécution du programme. Il y aura lieu de prendre en compte les financements accordés par les partenaires multi et bilatéraux ainsi que les engagements spécifiques pris par les agences non-ExCom en ce qui concerne les ententes signées avec le gouvernement, afin de rechercher une harmonisation des investissements.

Le Coordinateur Résident, en concertation avec le Gouvernement et les autres partenaires, mettra en place des mécanismes appropriés pour une mise en œuvre efficace du programme dans le cadre d'une stratégie globale basée sur la réalisation des OMD.

## **SECTION V : LES MÉCANISMES DE SUIVI, D'ÉVALUATION ET DE COORDINATION**

L'Equipe de pays avec la partie nationale a mis en place un comité de pilotage et quatre groupes thématiques pour coordonner et gérer la mise en œuvre de l'UNDAF. Ils seront chargés du suivi de la mise en œuvre de l'UNDAF afin de permettre la réalisation dans la transparence des actions du SNU. Ils seront animés par des représentants des acteurs-clés du pays : le gouvernement, la société civile et la coopération internationale.

Les groupes thématiques seront articulés autour d'un comité de pilotage, organe chargé d'examiner les conclusions et recommandations de ces groupes et de prendre les décisions permettant l'obtention des effets attendus des interventions du SNU à l'issue du cycle de programmation conjointe.

Les membres de chaque groupe thématique seront mis en réseau et se réuniront chaque fois que cela est nécessaire, afin de faire le point des activités relatives à leur thème et à celui des autres groupes. Ils transmettront leurs conclusions et recommandations au comité de pilotage.

Les membres du comité de pilotage seront également en contact. Ils recevront les conclusions et recommandations des groupes thématiques, les analyses et observations. Le comité de pilotage se réunira tous les six mois.

Les membres des groupes thématiques et du comité de pilotage seront systématiquement membres des comités d'examen et d'approbation des programmes et projets de chacune des agences. Ils participeront aux visites de terrains et aux études d'évaluations des effets de l'UNDAF. A mi-parcours, le comité de pilotage devra organiser une évaluation de l'UNDAF, pour examiner les résultats obtenus et faire des recommandations en vue de leur renforcement. A la fin du cycle de l'UNDAF, le comité de pilotage définira les orientations et le cadre opérationnel de l'évaluation finale des effets obtenus et dégagera les axes futurs de coopération.

Afin de garantir la mise en œuvre de l'UNDAF basée sur les résultats, des indicateurs auront été définis permettant de mettre en évidence la contribution du SNU à la réalisation de la priorité nationale. Des revues à mi-parcours seront effectuées afin d'apporter les correctifs nécessaires au moment opportun en concertation avec les institutions nationales et les bénéficiaires.

Le suivi et l'évaluation de l'UNDAF seront assurés par les agences des Nations Unies ainsi que par la Direction des Organisations et de la Coopération internationale (DGOCI) du Ministère des Affaires Etrangères (MAE) tunisien, qui pilote la coordination avec les différents ministères techniques.

Le SNU fournira un appui technique à ces membres si nécessaire. Le SNU et la DGOCI organiseront des revues semestrielles de la mise en oeuvre de l'UNDAF.

## **ANNEXES**

## ANNEXE I

### MATRICES DU CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT (UNDAF) POUR LA TUNISIE 2007-2011

Matrice n°1

<b>DOMAINE THEMATIQUE DE L'UNDAF : DISPARITES, EQUITE ET QUALITE DE VIE</b>		
<b>PRIORITE OU BUTS NATIONAUX : Des chances de réussite plus grandes pour l'élève et l'étudiant, une base adéquate pour construire l'économie du savoir, la Région pôle actif de développement, pour une agriculture moderne et un revenu meilleur pour l'agriculteur une approche renouvelée de la solidarité, des conditions de vie meilleures, une meilleure qualité de vie dans des villes plus agréables, les femmes : de l'égalité au partenariat actif</b>		
<b>EFFETS DE L'UNDAF n°1 : D'ici 2011, l'accès de la population à des services socio-économiques et environnementaux de qualité est amélioré et la vulnérabilité atténuée, particulièrement pour les populations les plus pauvres, les femmes, les enfants et les populations vulnérables aux IST et VIH/SIDA, notamment en milieu rural et dans les régions les plus défavorisées du pays, contribuant à la réalisation équitable des Objectifs du Millénaire pour le Développement sur l'ensemble du territoire national</b>		
<b>Mobilisation des ressources (en millions de dollars des EU) 2007-2011</b> Ressources propres : 6.670 Ressources à mobiliser : 20.440		
Effets des programmes	Produits	Rôle des partenaires
<b>1. Renforcement des politiques et programmes visant la prévention et la réduction des vulnérabilités</b>	1.1 Renforcement des capacités nationales en matière d'identification des populations pauvres et vulnérables, d'appréhension de leurs besoins spécifiques, d'analyse et de suivi des phénomènes de vulnérabilité et de marginalisation. <b>(BIT, ONUSIDA, PNUD, UNFPA, UNICEF)</b>	Le gouvernement continuera à promouvoir et à développer en association avec la société civile les programmes nationaux à caractère social pour limiter les disparités et les vulnérabilités.
	1.2 Renforcement des capacités nationales en matière de planification, de mobilisation de ressources, de mise en œuvre, de suivi/évaluation et d'assurance qualité des politiques et programmes. <b>(BIT, FAO, ONUSIDA, PNUD, UNFPA, UNICEF)</b>	Les ministères et les institutions nationales concernés continueront à renforcer les programmes nationaux de lutte contre la pauvreté (PRD, PDU, PDRI...) pour limiter les disparités par région, par

<p><b>et des disparités dans la qualité et l'accès aux services (BIT, FAO, OIM, PNUD, UNFPA, UNICEF)</b></p>	<p>1.3 Contribution à l'amélioration de la qualité et à la mise en place de services sociaux économiques et environnementaux adaptés aux besoins des groupes pauvres et vulnérables. <b>(BIT, OIM, OMS, ONUSIDA, PNUD, UNFPA, UNICEF,)</b></p>	<p>milieu et par genre et apporteront leur concours et soutien actif aux programmes mis en œuvre conjointement avec les différentes Agences du SNU.</p>
<p><b>2. La participation et le partenariat dans les processus de prise de décision aux niveaux régional et local sont assurés pour tout ce qui se rapporte aux services socio-économiques et environnementaux (BIT, FAO, OIM, OMS, ONUSIDA, PNUD, UNFPA, UNICEF)</b></p>	<p>2.1 Mise en place de mécanismes aux niveaux régional et local permettant de renforcer la participation des populations, de la société civile, du secteur privé et de l'ensemble des structures locales dans la définition et la mise en œuvre de programmes et de stratégies visant le développement local et l'amélioration des services. <b>(BIT, OIM, OMS, ONUSIDA, PNUD, UNFPA, UNICEF)</b></p> <p>2.2 Renforcement des capacités des acteurs régionaux et locaux (bénéficiaires, société civile, structures publiques et privées, universités) en matière de développement et de mise en œuvre de politiques et de programmes visant l'amélioration de la qualité et de l'accès aux services socio-économiques et environnementaux. <b>(BIT, FAO, OIM, OMS, ONUSIDA, PNUD, UNFPA, UNICEF)</b></p> <p>2.3 Appui à la formulation et à la mise en œuvre de programmes d'amélioration des services dans au moins quatre gouvernorats défavorisés. <b>(BIT, FAO, OIM, OMS, ONUSIDA, PNUD, UNFPA, UNICEF)</b></p>	<p>Les ministères concernés et les autres institutions mettent en place un système de gouvernance locale plus performant permettant de renforcer la participation de la population et de la société civile à la prise de décision et à l'amélioration des services.</p>
<p><b>3. Un équilibre alimentaire et écologique amélioré pour</b></p>	<p>3.1 Renforcement des capacités des acteurs régionaux et locaux en matière de planification et de gestion intégrée des différentes composantes du développement durable. <b>(BIT, FAO, OMS, ONUDI, PNUD, UNFPA)</b></p>	<p>Poursuivre la politique agricole dans le cadre d'une économie de marché dans laquelle le gouvernement intervient dans le développement de l'infrastructure, l'instauration des mesures incitatives</p>

<p><b>tous dans les régions défavorisées.</b> (AIEA, BIT, FAO, OMS, ONUDI, PNUD, UNESCO, UNFPA)</p>	<p>3.2 Renforcement des systèmes durables de production par l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de filières prioritaires avec une focalisation sur les zones défavorisées. <b>(BIT, FAO, OMS, ONUDI, PNUD, UNFPA)</b></p>	<p>pour augmenter la production et la promotion d'un plan national de nutrition en collaboration avec les organisations professionnelles et le secteur privé.</p> <p>Renforcer les politiques et les programmes visant à améliorer la gestion des ressources naturelles en partenariat avec les institutions et la société civile.</p>
<p><b>Mécanismes de coordination et modalités de gestion des programmes :</b> Des groupes thématiques et un comité de pilotage seront mis en place. Des programmes conjoints inter-agences seront développés et éventuellement mis en œuvre dans des zones de concentration.</p>		

Matrice n°2

DOMAINE THEMATIQUE DE L'UNDAF : JEUNES ET ADOLESCENTS		
PRIORITE OU BUTS NATIONAUX : Renforcement de l'intégration et participation des jeunes et adolescents au processus de développement (Planification, Prise de décision, mise en œuvre, évaluation), Jeunes et adolescents acteurs et bénéficiaires du développement		
Effet de l'UNDAF n°2 : D'ici 2011, les adolescents et les jeunes auront été habilités pour une participation active dans la société et auront accès à des services socio-économiques de qualité, y compris les soins de santé primaire et la santé de la reproduction, adaptés à leurs besoins et droits		
Mobilisation des ressources (en millions de dollars des EU) 2007-2011 Ressources Propres : 1.830 Ressources à mobiliser : 2.330		
Effets des programmes	Produits	Rôle des partenaires
1. Un environnement socio-politique et législatif consolidé pour une participation active des jeunes et adolescents. (BIT, FAO, OIM, PNUD, UNFPA, UNICEF)	1.1 Efforts du pays en matière de mise en place de mécanismes d'intégration des jeunes et adolescents renforcés. (BIT, FAO, OIM, OMS, PNUD, UNFPA, UNICEF)	Une meilleure coordination interministérielle en collaboration avec la société civile, notamment les associations de jeunes favorisant une meilleure intégration de ces derniers et leur participation accrue à la prise de décision et au processus de développement.
	1.2 Contribution à l'établissement de processus favorisant la participation des jeunes et adolescents à des débats sur les divers aspects du développement socio-économique du pays. (BIT, FAO, OIM, OMS, PNUD, UNFPA, UNICEF)	
2. Les jeunes et adolescents sont habilités à participer activement	2.1 Contribution à la sensibilisation des jeunes et adolescents aux OMD et au renforcement de leurs capacités en matière de planification et de programmation de projets de développement humain. (BIT, FAO, OIM, OMS, ONUSIDA, PNUD, UNFPA, UNICEF)	La société civile, les médias et les institutions nationales concernés contribuent à une sensibilisation continue des jeunes sur les OMD et le développement humain, prônant ainsi une approche participative tant au niveau de la

<p><b>dans la société. (BIT, FAO, OIM, OMS, ONUSIDA, PNUD, UNFPA, UNICEF)</b></p>	<p>2.2 Contribution à l'établissement de processus favorisant et encourageant les associations qui font participer les jeunes et les adolescents à la vie associative. <b>(BIT, FAO, OIM, OMS, ONUSIDA, PNUD, UNFPA, UNICEF)</b></p>	<p>conception que celui de l'exécution des programmes et des projets de développement.</p>
<p><b>3. Les jeunes et les adolescents bénéficient de services socio-économiques adaptés à leurs besoins. (BIT, FAO, OIM, OMS, PNUD, UNFPA, UNICEF)</b></p>	<p>3.1 Contribution au renforcement des compétences et des capacités nationales en matière de connaissance et d'analyse qualitative des besoins et droits des jeunes «prévention et prise en charge du VIH/SIDA/IST et des conduites à risque, santé de la reproduction, éducation, emploi, accès aux crédits et autres » <b>(BIT, FAO, OIM, OMS, ONUSIDA, PNUD, UNFPA, UNICEF)</b></p> <p>3.2 Contribution à l'amélioration de l'accès des jeunes et adolescents à l'information et aux services de Santé Sexuelle et Reproductive <b>(BIT, OMS, ONUSIDA, PNUD, UNFPA, UNICEF)</b></p> <p>3.3 Contribution à l'amélioration de l'accès à l'information, à la prévention et aux soins et appui relatifs au VIH/SIDA et IST <b>(BIT, OMS, ONUSIDA, PNUD, UNFPA, UNICEF)</b></p> <p>3.4 Contribution au développement de programmes, de stratégies et de services de qualité <b>(BIT, OMS, ONUSIDA, PNUD, UNFPA, UNICEF)</b></p> <p>3.5 Contribution à la mise en place d'espaces multidisciplinaires conviviaux pour les jeunes et adolescents. <b>(BIT, OIM, OMS, ONUSIDA, PNUD, UNFPA, UNICEF)</b></p>	<p>Une meilleure disponibilité et diffusion des données statistiques émanant des ministères et institutions concernés aux différentes parties prenantes.</p> <p>Le gouvernement en étroite collaboration avec la société civile et les medias continueront à renforcer les programmes nationaux de santé et de prévention des conduites à risque. Les médias contribueront à la diffusion des messages destinés à améliorer les informations relatives aux VHS/SIDA et IST.</p> <p>Les Ministères et institutions concernés mettront en oeuvre des programmes et stratégies visant l'habilitation des familles pour le dépistage et la prise en charge des conduites à risque</p> <p>Dans le domaine de la protection des enfants en particulier ceux à des besoins spécifiques, les institutions concernées renforceront les mécanismes destinés à coordonner les modes d'intervention et de prise en charge et à prévenir les situations de danger.</p> <p>Les ministères concernés sont chargés de la mise en oeuvre de la réforme du système éducatif.</p> <p>Les ministères et les institutions concernés appuieront la création d'espaces de dialogues gérés par les jeunes et les adolescents.</p>
<p><b>Mécanismes de coordination et modalités de gestion des programmes :</b> Des groupes thématiques et un comité de pilotage seront mis en place. Des programmes conjoints inter-agences seront développés et éventuellement mis en oeuvre dans des zones de concentration.</p>		

Matrice n°3

DOMAINE THEMATIQUE DE L'UNDAF : EMPLOI		
PRIORITE OU BUTS NATIONAUX : L'emploi, des chances de réussite plus grandes pour l'élève et l'étudiant, un rythme plus élevé des créations d'entreprises et une nouvelle impulsion aux exportations, une base adéquate pour construire l'économie du savoir, une croissance plus forte et une intégration plus grande dans l'économie mondialisée, pour une agriculture moderne et un revenu meilleur pour l'agriculteur, la femme : de l'égalité au partenariat actif		
EFFET DE L'UNDAF n°3 : D'ici 2011, accroître les possibilités d'emplois notamment pour les jeunes, les femmes et les diplômés de l'enseignement supérieur afin d'obtenir des emplois productifs, durables et à revenus convenables		
Mobilisation des ressources (en millions de dollars des EU) 2007-2011 Ressources Propres: 1.310 Ressources à mobiliser : 3.950		
Effets des programmes	Produits	Rôle des partenaires
1. Institutions du marché de l'emploi plus performantes pour créer un environnement favorable à la création d'emplois Productifs et décents Réinsertion/Réhabilitation améliorée des emplois précarisés. (BIT, FAO, OIM, PNUD, UNFPA)	1.1 Système d'éducation et de formation ayant les capacités de développer les compétences pour favoriser l'employabilité des demandeurs d'emploi. (BIT, OIM, PNUD, UNFPA)	Les ministères, les institutions et les partenaires sociaux concernés continueront à assurer la flexibilité des réglementations et à améliorer la performance des institutions tout en préservant la cohésion et la protection sociales.  Les ministères et les institutions concernés favoriseront une synergie entre le système éducatif et le système de formation.  Les ministères, les institutions et les partenaires sociaux concernés continueront à renforcer des Politiques Actives d'Emploi (PAE) pour aider davantage les chômeurs et les primo demandeurs d'emploi notamment les jeunes et les femmes à s'insérer dans le marché du travail.
	1.2 Renforcement des capacités des services de l'emploi en matière d'information, d'orientation, de prospection, de placement et suivi. (BIT, OIM, PNUD, UNFPA)	
	1.3 Amélioration des partenariats avec la société civile, les ONG et les institutions représentant le secteur privé pour la promotion de l'emploi et la création de sources de revenu. (BIT, OIM, PNUD, UNFPA)	
	1.4 Renforcement du système de suivi, de reconversion, de réinsertion professionnelle et de protection sociale renforcé. (BIT, OIM, PNUD, UNFPA)	

<b>2. Programme et Fonds de promotion de l'emploi capables de créer des activités et des emplois (en nombre et qualité) dans cinq gouvernorats défavorisés. (BIT, FAO, OIM, OMS, ONUDI, PNUD, UNFPA)</b>	2.1 Conception de programmes spécifiques de promotion de l'emploi dans les zones rurales, y compris artisanat, petits métiers, services, exportation, qui sont opérationnels, notamment pour les femmes. <b>(BIT, FAO, OIM, ONUDI, UNFPA)</b>	Les ministères concernés continueront à améliorer le dispositif de promotion de l'emploi pour les familles nécessiteuses, les jeunes, les femmes et les porteurs d'handicaps et surtout dans les cinq gouvernorats défavorisés.  Les ministères concernés établiront des mesures incitatives pour les compétences tunisiennes émigrées à l'instar de celles appliquées aux entreprises totalement exportatrices pour tirer profit de leurs expériences.
	2.2 Partenariats dans le cadre de la coopération décentralisée : activités créatrices d'emplois et de placements. <b>(OIM, ONUDI)</b>	
<b>3. Meilleure gestion de la migration des compétences, de la mobilité humaine et de l'impact sur le développement . (BIT, FAO, OIM, ONUDI, PNUD, UNFPA)</b>	3.1 Renforcement des capacités nationales de prospection et de placement des compétences (nationales et internationales). <b>(BIT, FAO, OIM, UNFPA)</b>	Les ministères et les institutions concernés développeront des programmes et des mesures incitatives et promotionnelles pour le placement à l'étranger des compétences notamment des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur.
	3.2 Appui à la mise en place de partenariats dans les différents gouvernorats visant l'enracinement des compétences locales et le retour des compétences émigrées. <b>(BIT, OIM, ONUDI, PNUD, UNFPA)</b>	
<b>Mécanismes de coordination et modalités de gestion des programmes :</b> Des groupes thématiques et un comité de pilotage seront mis en place. Des programmes conjoints inter-agences seront développés et éventuellement mis en œuvre dans des zones de concentration.		

Matrice n°4

DOMAINE THEMATIQUE DE L'UNDAF: <b>MONDIALISATION</b>		
<b>PRIORITE OU BUTS NATIONAUX : Une croissance plus forte et une intégration plus grande dans l'économie mondialisée, pour une agriculture moderne et un revenu meilleur pour l'agriculteur, une administration au service du citoyen et qui prépare l'économie nouvelle, un revenu plus élevé et une protection accrue pour les consommateurs, les Tunisiens à l'étranger : communion et soutien au développement, une intégration plus poussée dans notre environnement international</b>		
<b>EFFET DE L'UNDAF n°4 : D'ici 2011, les pouvoirs publics seront en mesure de continuer à répondre à l'évolution des besoins de l'ensemble des citoyens et du secteur privé générés par le contexte international.</b>		
<b>Mobilisation des ressources (en millions de dollars des EU)</b> Ressources Propres : 5.450 Ressources à mobiliser : 9.820		
Effets des programmes	Produits	Rôle des partenaires
<b>1. Amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'administration publique. (BIT, FAO, OIM, ONUDI, PNUD)</b>	1.1 Renforcement des capacités institutionnelles et humaines des structures publiques en matière de planification stratégique, de suivi/évaluation, d'assurance qualité. <b>(BIT, FAO, OIM, ONUDI, PNUD)</b>	Les ministères et les institutions nationales concernés favoriseront la promotion de l'e-gouvernance et amélioreront les procédures administratives.
	1.2 Adaptation des cadres réglementaires et mise en place de programmes d'accompagnement pour une plus grande conformité aux conventions et standards internationaux notamment en matière de protection de l'environnement. <b>(BIT, FAO, OIM, ONUDI, PNUD)</b>	Les ministères concernés élaboreront une stratégie de développement basée sur l'exportation des services et définiront les besoins en terme de formation de cadres institutionnels dans la perspective des futures négociations avec l'OMC.
	1.3 Renforcement des capacités nationales d'innovation visant la modernisation des services aux citoyens. <b>(BIT, OIM, ONUDI, PNUD)</b>	
<b>2. Renforcement des modalités de partenariats visant à accroître les ressources allouées au</b>	2.1 Contribution à la mobilisation de ressources supplémentaires et non concurrentes en appui aux priorités nationales, notamment de l'Aide Publique au Développement. <b>(BIT, OIM, PNUD)</b>	Les ministères et les institutions nationales concernés amélioreront le climat des affaires économiques permettant d'attirer l'investissement étranger et d'augmenter l'investissement privé national.
	2.2 Appui au renforcement des mécanismes permettant aux Tunisiens à l'étranger une contribution plus grande aux processus de développement national. <b>(BIT, FAO, OIM, PNUD)</b>	Les ministères et les institutions nationales concernés

<b>développement en complément des ressources de l'Etat. (BIT, FAO, OIM, ONUDI, PNUD)</b>	2.3 Appui au renforcement d'un environnement incitatif et des services d'accompagnement performants pour une plus grande contribution du secteur privé notamment des PME, à l'investissement et à une croissance durable et génératrice d'emplois. <b>(BIT, FAO, OIM, ONUDI, PNUD)</b>	encourageront les compétences tunisiennes à l'étranger à développer des programmes d'investissement et de développement dans le pays.
<b>Mécanismes de coordination et modalités de gestion des programmes :</b> Des groupes thématiques et un comité de pilotage seront mis en place. Des programmes conjoints inter-agences seront développés et éventuellement mis en œuvre dans des zones de concentration.		

Annexe II  
**Cadre de suivi et évaluation de l'UNDAF**

Matrice n°1

<b>DOMAINE THEMATIQUE DE L'UNDAF : DISPARITES, EQUITE ET QUALITE DE VIE</b>			
<b>PRIORITE OU BUTS NATIONAUX : Des chances de réussite plus grandes pour l'élève et l'étudiant, une base adéquate pour construire l'économie du savoir, la Région pôle actif de développement, pour une agriculture moderne et un revenu meilleur pour l'agriculteur une approche renouvelée de la solidarité, des conditions de vie meilleures, une meilleure qualité de vie dans des villes plus agréables, les femmes : de l'égalité au partenariat actif</b>			
<b>EFFET DE L'UNDAF n°1 : D'ici 2011, l'accès de la population à des services socio-économiques et environnementaux de qualité est amélioré et la vulnérabilité atténuée, particulièrement pour les populations les plus pauvres, les femmes, les enfants et les populations vulnérables aux IST et VIH/SIDA, notamment en milieu rural et dans les régions les plus défavorisées du pays, contribuant à la réalisation équitable des Objectifs du Millénaire pour le Développement sur l'ensemble du territoire national</b>			
<b>Effets des programmes</b>	<b>Indicateurs et bases de référence</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Risques et hypothèses</b>

<p><b>1. Renforcement des politiques et programmes visant la prévention et la réduction des vulnérabilités et des disparités dans la qualité et l'accès aux services</b></p>	<p>Données de qualité et désagrégées produites et diffusées  Proportion d'institutions partenaires/concernées ayant mis en place un système opérationnel de suivi et d'évaluation (aide à la décision)  Nombre de rapports d'analyse, de suivi et d'évaluation produits et diffusés  Textes législatifs et réglementaires adoptés favorisant la lutte contre les disparités et la prévention de la vulnérabilité  Proportion de questions pertinentes à la réduction des disparités et la réduction des vulnérabilités débattues au niveau des structures consultatives ou de décision (CIM, CMR, parlement, Conseil économique et social...)  Nombre et types de dispositions favorables à la décentralisation adoptées  Nouveaux programmes et stratégies lancés (en faveur des régions et groupes ciblés)  Nombre d'organismes (gouvernementaux ou non gouvernementaux) partenaires/concernés formés dans l'analyse, la planification, l'évaluation de coût, la budgétisation, l'assurance qualité, la mobilisation de ressources, au suivi et à l'évaluation...  Proportion de services sociaux créés ou mis à niveau dans les régions concernées  Proportion de services économiques créés ou mis à niveau dans les régions concernées  Proportion de services environnementaux créés ou mis à niveau dans les régions concernées  Proportion de budget alloué et de ressources mobilisées en faveur des régions et populations concernées  Proportion des populations les plus vulnérables ayant accès aux services de base...</p>	<p>Rapports d'évaluation des Agences du SNU   Rapports des partenaires   Rapports de la société civile   des études universitaires   Rapport de la Banque Mondiale   Rapport mondial sur le développement humain   Rapport de suivi de l'UNGASS</p>	<p>Les jeunes non scolarisés et non employés risquent de ne pas être pris en compte par le nouveau système de protection sociale (assurance maladie)   Non diffusion des rapports   Lenteur dans le processus de décentralisation   Non disponibilité des indicateurs.  Mobilisation des ressources auprès des bailleurs de fonds.   Importance relative des investissements locaux nécessaires pour l'infrastructure</p>
--	--	---	---

<p><b>2. La participation et le partenariat dans les processus de prise de décision aux niveaux régional et local sont assurés pour tout ce qui se rapporte aux services socio-économiques et environnementaux</b></p>	<p>Nombre de cadres régionaux formés dans la planification régionale  Proportion de programmes de formation initiale mis à niveau intégrant les approches communautaires et participatives et les questions d'équité et de vulnérabilité...  Proportion d'associations régionales et locales participant activement aux consultations régionales (Plan ou autres...) ou dans les conseils régionaux de développement  Nombre d'associations locales créées dans les régions concernées  Proportion de services socioéconomiques et environnementaux ayant mis sur pied une structure de liaison avec les citoyens  Nombre des associations de défense du consommateur dans les domaines social, économique et environnemental  Nombre de Conseils locaux sensibilisés à la question de la participation...  Proportion de personnes représentant les groupes bénéficiaires siégeant dans les comités locaux de développement et les associations...</p>	<p>Rapports d'évaluation des Agences du SNU</p> <p>Rapports des partenaires</p> <p>Rapports de la société civile</p> <p>des études universitaires</p> <p>Rapports de la Tunisie aux Comités Internationaux des droits de l'enfant et ceux de la femme.</p> <p>les rapports d'évaluation du 11ème plan</p>	
<p><b>3. Un équilibre alimentaire et écologique amélioré pour tous dans les régions défavorisées</b></p>	<p>Systèmes de management environnemental introduits dans au moins une des quatre zones de pollution répertoriées par le Plan d'Action Méditerranéen en Tunisie  Nombre d'entreprises conformes aux prescriptions d'hygiène et aux bonnes pratiques de fabrication des produits agro-alimentaires.  Nombre d'acteurs régionaux formés en matières de planification et de gestion intégrée pour le développement durable.  Proportion d'interventions au sein du système de production répondant aux critères de développement durable dans les régions défavorisées</p>	<p>Rapports d'évaluation des Agences du SNU</p> <p>Rapports des partenaires</p> <p>Rapports de la société civile</p>	

Matrice n°2

DOMAINE THEMATIQUE DE L'UNDAF : JEUNES ET ADOLESCENTS			
PRIORITE OU BUTS NATIONAUX : Renforcement de l'intégration et participation des jeunes et adolescents au processus de développement (Planification, Prise de décision, mise en œuvre, évaluation), Jeunes et adolescents acteurs et bénéficiaires du développement			
Effet de l'UNDAF n°2 : D'ici 2011, les adolescents et les jeunes auront été habilités pour une participation active dans la société et auront accès à des services socio-économiques de qualité, y compris les soins de santé primaire et la santé de la reproduction, adaptés à leurs besoins et droits			
Effets des programmes	Indicateurs et bases de référence	Sources de vérification	Risques et hypothèses
<b>1. Un environnement socio-politique et législatif consolidé pour une participation active des jeunes et adolescents</b>	<p>Nombre d'initiatives prises en faveur de l'intégration et de la participation des jeunes et adolescents.</p> <p>Participation des jeunes et adolescents dans les médias, les forums...</p> <p>Nombre de sondages d'opinion destinés aux jeunes réalisés et diffusés.</p> <p>Nombre d'enquêtes traitant la qualité de vie des jeunes...</p> <p>nombre de médias électroniques et imprimés indépendants</p> <p>Nombre d'espaces de dialogue impliquant les jeunes et les adolescents.</p> <p>Degré de mise en œuvre des recommandations formulées par le SNU</p> <p>Nombre d'initiatives visant à promouvoir une image positive des jeunes et des adolescents</p>	<p>Rapports d'évaluation des Agences du SNU</p> <p>Rapports des partenaires</p> <p>Rapports de la Tunisie aux Comités Internationaux des droits de l'enfant et ceux de la femme.</p>	<p>Poursuite des tendances des dernières années en matière de politique de promotion de la jeunesse</p> <p>les conclusions et recommandations des différentes études récentes sur les jeunes sont mises en oeuvre</p>
<b>2. Les jeunes et adolescents sont habilités à participer activement dans la société</b>	<p>Le contenu des programmes des medias et du système éducatif dans la sensibilisation des jeunes et des adolescents aux OMD</p> <p>Nombre d'associations et de clubs créés et gérés par les jeunes et les adolescents</p> <p>Nombre de services/structures gérés par les jeunes</p> <p>Qualité de la participation des jeunes aux débats touchant les aspects du développement</p>	<p>Rapports d'évaluation des Agences du SNU</p> <p>Rapports des partenaires</p>	

<b>3. Les jeunes et les adolescents bénéficient de services socio-économiques adaptés à leurs besoins</b>	<p>Nombre de recherches et de rapports dans les domaines des besoins et des droits des jeunes et des adolescents</p> <p>Pourcentage des jeunes ayant l'information et l'accès en matière de maladies sexuellement transmissibles « VIH/SIDA/IST ».</p> <p>Pourcentage des jeunes ayant accès aux services de santé adaptés à leurs besoins.</p> <p>Pourcentage de jeunes qui adoptent un comportement préventif vis à vis du VIH/SIDA/IST</p> <p>Nombre d'associations et d'ONG actives dans les domaines de la prévention des conduites à risques (y compris la toxicomanie) et celles opérant dans le milieu scolaire.</p> <p>Nombre d'espaces multidisciplinaires conviviaux pour les jeunes et adolescents</p> <p>Nombre de cellules d'écoute en milieu scolaire.</p>	<p>Etudes universitaires</p> <p>Rapports d'évaluation des Agences du SNU</p> <p>Rapports des partenaires</p> <p>Rapport UNGASS</p>	
---	---	--	--

Matrice n°3

DOMAINE THEMATIQUE DE L'UNDAF : EMPLOI			
PRIORITE OU BUTS NATIONAUX : L'emploi, des chances de réussite plus grandes pour l'élève et l'étudiant, un rythme plus élevé des créations d'entreprises et une nouvelle impulsion aux exportations, une base adéquate pour construire l'économie du savoir, une croissance plus forte et une intégration plus grande dans l'économie mondialisée, pour une agriculture moderne et un revenu meilleur pour l'agriculteur, la femme : de l'égalité au partenariat actif			
EFFET DE L'UNDAF n°3 : D'ici 2011, accroître les possibilités d'emplois notamment pour les jeunes, les femmes et les diplômés de l'enseignement supérieur afin d'obtenir des emplois productifs, durables et à revenus convenables			
Effets des programmes	Indicateurs et bases de référence	Sources de vérification	Risques et hypothèses
1. Institutions du marché de l'emploi plus performantes pour créer un environnement favorable à la création d'emplois Productifs et décents Réinsertion/Réhabilitation améliorée des emplois précarisés	Indicateurs de la qualité des services des agences de placement, taux et délais de placement des diplômés. Indicateurs de la qualité de la formation. Nombre de contrats avec la société civile, les ONG et les institutions représentant le secteur privé. Nombre des formateurs et agents formés. Nombre de micro-entreprises pérennes et innovatrices. Nombre de micro-crédits accordés. Nombre de programmes de réhabilitations et de réinsertions des emplois précarisés.	Enquêtes sur l'emploi (INS)  Les agences de placement des demandeurs d'emplois  Rapports d'évaluation des Agences du SNU  Rapports des partenaires  Rapports et bulletins périodiques publiés par les agences de l'emploi	Contraintes liées à la mobilité des compétences à l'échelle internationale      Assouplissement relatif des barrières à l'immigration et à la mobilité des personnes dans les pays récipiendaires de la main d'oeuvre tunisienne.

<p><b>2. Programme et Fonds de promotion de l'emploi capables de créer des activités et des emplois (en nombre et qualité) dans cinq gouvernorats défavorisés</b></p>	<p>Nombre de projets dans les zones rurales créateurs d'emplois et notamment pour les femmes, les jeunes et les adolescents.          Nombre de partenariats conclus/ nombre d'emplois créés.          Taux de placement des demandeurs d'emploi.          Nombre de bénéficiaires du programme de création de sources de revenu.</p>	<p>Rapport périodique sur les réalisations des dispositifs de la promotion de l'emploi.           Rapports d'évaluation du 11ème plan           Rapports de l'UGTT</p>	
<p><b>3. Meilleure gestion de la migration des compétences, de la mobilité humaine et de l'impact sur le développement</b></p>	<p>Taux de placement des candidats à l'émigration à l'échelle internationale          Nombre de partenariats conclus et nombre de projets créés.          Stratégie prospective en termes de volume et de spécialisation mise en place</p>	<p>Rapports d'évaluation des Agences du SNU           Rapports des partenaires</p>	

Matrice n°4

<b>DOMAINE THEMATIQUE DE L'UNDAF : MONDIALISATION</b>			
<b>PRIORITE OU BUTS NATIONAUX : Une croissance plus forte et une intégration plus grande dans l'économie mondialisée, pour une agriculture moderne et un revenu meilleur pour l'agriculteur, une administration au service du citoyen et qui prépare l'économie nouvelle, un revenu plus élevé et une protection accrue pour les consommateurs, les Tunisiens à l'étranger : communion et soutien au développement, une intégration plus poussée dans notre environnement international</b>			
<b>Effet de l'UNDAF n°4 : D'ici 2011, les pouvoirs publics seront en mesure de continuer à répondre à l'évolution des besoins de l'ensemble des citoyens et du secteur privé générés par le contexte international</b>			
<b>Effets des programmes</b>	<b>Indicateurs et bases de référence</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Risques et hypothèses</b>
<b>1. Amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'administration publique.</b>	<p>Notation des pays concernant le e-gouvernement (année 2004 : 23.2)</p> <p>Indicateurs de la gouvernance</p> <p>Nombre de cadres formés et nombre de rigidités administratives éliminées.</p> <p>Capacités développées en matière de systèmes et réseaux d'informations ; cellule de suivi des performances des PME établie ; capacité renforcée du département de sécurité industrielle.</p> <p>Nombre de règlements mis en place en conformité aux standards internationaux liés notamment aux conventions et accords internationaux.</p> <p>Laboratoires des centres techniques renforcés et accrédités</p>	<p>Inside politics</p> <p>Rapports d'évaluation des Agences du SNU</p> <p>Rapports des partenaires</p>	<p>Difficultés dues à l'application des règlements</p>
<b>2. Renforcement des modalités de partenariats visant à accroître les ressources allouées au développement en complément des ressources de l'Etat</b>	<p>Pourcentage du financement du développement par des ressources autres que publiques et le taux d'investissement privé.</p> <p>Le volume des entrées en devises par les Tunisiens vivant à l'étranger destiné au financement du développement national</p> <p>Cadre incitatif amélioré et institutions d'appui à l'investissement et au partenariat.</p> <p>Nombre de projets créés par les tunisiens vivant à l'étranger et le volume des transferts.</p> <p>Nombre d'accords de partenariat associant Tunisiens vivant à l'étranger et entreprises étrangères.</p>	<p>Rapports de la BCT</p> <p>Transparency international</p> <p>Rapports des partenaires</p>	

**ANNEXE III**  
**Calendrier de suivi-évaluation pour le cycle de programme**

		<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>
Activités de S-E de l'Equipe de pays	<b>Enquêtes/études</b>		<b>Enquête sur effet programme n°</b>	<b>Enquête sur effet programme n°</b>	<b>Enquête sur effet programme n°</b>	<b>Enquête sur effet programme n°</b>
	<b>Système de suivi</b>	Réunions groupes thématiques (trimestrielles) Réunions Comité de pilotage (semestrielles)	Réunions groupes thématiques (trimestrielles) Réunions Comité de pilotage (semestrielles)	Réunions groupes thématiques (trimestrielles) Réunions Comité de pilotage (semestrielles)	Réunions groupes thématiques (trimestrielles) Réunions Comité de pilotage (semestrielles)	Réunions groupes thématiques (trimestrielles) Réunions Comité de pilotage (semestrielles)
	<b>Evaluations</b>					
	<b>Revue</b>	Revue semestrielle du programme	Revue semestrielle du programme	Revue semestrielle du programme	Revue semestrielle du programme	Revue semestrielle du programme
Référence de planification	<b>Jalons de l'évaluation UNDAF</b>			Elaboration des termes de références de l'évaluation de l'UNDAF	Réalisation de l'évaluation de l'UNDAF	
	<b>Renforcement des capacités de S-E</b>		Elaboration d'un plan de formation pour les institutions nationales chargées du S-E	Mise en œuvre du Plan de formation	Appui aux enquêtes sectorielles de l'INS	
	<b>Utilisation de l'information</b>	Rapport OMD, Budget de l'Etat, Note stratégique du Gouvernement, Document de mise en Œuvre du Plan quinquennal, loi des finances	Rapport OMD, Budget de l'Etat, Note stratégique du Gouvernement, mise en Œuvre du Plan quinquennal, loi des finances	Rapport OMD, Budget de l'Etat, Note stratégique du Gouvernement, mise en Œuvre du Plan quinquennal, loi des finances	Rapport OMD, Budget de l'Etat, Note stratégique du Gouvernement, mise en Œuvre du Plan quinquennal, loi des finances	Rapport OMD, Budget de l'Etat, Note stratégique du Gouvernement, mise en Œuvre du Plan quinquennal, loi des finances
	<b>Activités des partenaires</b>	<b>CAW de la BM</b>				